

REGLEMENT DU JEU «CIC POITIERS PORTE SUD 2014 »

Article 1 - ORGANISATION

Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 €, dont le siège social est situé 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, à NANTES (44000), organise pour son compte, un jeu par tirage au sort intitulé « CIC POITIERS PORTE SUD 2014 » du 11 février au 5 avril 2014. Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Article 2 - CONDITION DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique ma mai 1945jeure ayant complété et déposé son bulletin dans l'urne prévue à cet effet à l'agence CIC, 256 avenue du 8 mai 1945, 86000 Poitiers, du mardi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 18h00 et le samedi de 8h45 à 12h30.

Les salariés et retraités du CIC et de ses filiales, ainsi que les membres de leur famille (conjoint, concubin, enfants, ascendants directs et collatéraux), et les personnes ayant participé à la conception du jeu et assurant sa mise en place ainsi que les membres de leur famille, ne peuvent pas participer au jeu.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 3 - MODALITE DE PARTICIPATION

Une personne ne pourra compléter qu'un seul bulletin (mêmes nom et adresse). En cas de pluralité de participation, chaque bulletin sera réputé nul. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou raturés.

Article 4 - DESCRIPTIF DES DOTATIONS

1^{er} prix : Un IPAD Mini wifi 16 Go d'une valeur de 400 € TTC

2^{ème} prix : Un appareil photo CANON SX 280 HS wifi d'une valeur de 287 € TTC

3^{ème} prix : une carte cadeau CIC d'une valeur de 100 € TTC

Article 5 - TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort aura lieu au siège de CIC Ouest situé 2 avenue Jean-Claude Bonduelle - Nantes le 30 mai 2014, sous contrôle d'huissier de justice.

Article 6 - AVIS DE GAIN

Les trois gagnants seront informés par courrier dans les 30 jours suivant le tirage au sort qui les aura désignés.

Article 7 - ATTRIBUTION DES LOTS

Les gagnants devront se présenter en agence, muni de ce courrier afin que leur soit remis leur lot. Le lot ne peut faire l'objet d'aucune substitution par sa valeur en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque sorte que ce soit et n'est pas cessible. Tout lot non réclamé par le gagnant dans les 90 jours suivant le tirage ne sera pas attribué.

ARTICLE 8 : consultation du règlement

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 1 rue Auguste Saupin. Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande (timbre remboursé au tarif en vigueur) à l'adresse suivante : CIC Ouest, Direction Appui Commercial, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes cedex 1.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du jeu, la détermination du gagnant et l'interprétation ou l'application du règlement.

ARTICLE 9 : remboursement des frais

Les gagnants pourront demander le remboursement de leurs frais de déplacement occasionné pour venir retirer leur lot, calculé sur la distance entre leur domicile (présent sur le territoire CIC Ouest) et l'agence CIC organisatrice du jeu, à raison de 0.46 € le km (pour un trajet en voiture particulière).

ARTICLE 10 : loi informatique et liberté

Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les données personnelles collectées sur toutes les personnes citées sur le bulletin seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise du lot ainsi qu'à des fins de prospection commerciale. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

Toutes les personnes citées sur le bulletin disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande auprès de CIC Ouest - 2 avenue Jean Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes Cedex ».

Chaque gagnant autorise l'utilisation éventuelle de son nom et de sa photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle ou purement informative liée au présent jeu, en donnant son accord écrit sur les dispositions du présent article, conformément à la législation en vigueur. Cette utilisation ne pourra pas ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

ARTICLE 11 : divers

Toutes difficultés quant à l'interprétation du présent règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un délai de un mois après le tirage au sort. La Société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent. Elle ne saurait être responsable de tout fait qui ne pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 12 - LOI APPLICABLE

Le présent règlement est régi par la loi française.



Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes Cedex 1 - SA au capital de 83 780 000 € - SIREN 855 801 072 RCS Nantes - LBF 465. Banque régie par les articles L511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance : N° ORIAS 07 008 480 (www.orias.fr). Contrats d'assurance souscrits auprès de ACM VIE SA et ACM IARD et distribués sous la marque CIC Assurances.



>>> Pour nous rencontrer, il vous suffit de contacter l'agence CIC POITIERS PORTE SUD.
Un conseiller se tient à votre disposition pour étudier vos projets !



De gauche à droite,

Stéphane BOUTELET, Claude RADEAU,
Edwige FONTENEAU, Sophie FAYOUX,
Mickaël HORDE, directeur.

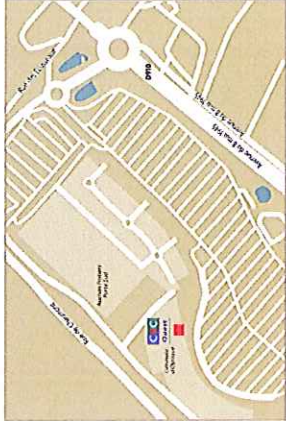
>>> L'agence CIC POITIERS PORTE SUD est près de chez vous :

256 avenue du 8 mai 1945
36000 Poitiers

tél : 05 49 18 68 00
email : 14217@cic.fr

Heures d'ouverture :

du mardi au vendredi
8h45 - 12h30 et 13h45 - 18h00
samedi 8h45 - 12h30



Professionnels,
optez pour un partenariat gagnant !

Artisans, commerçants, entrepreneurs

Pour la gestion de votre compte professionnel
3 mois gratuits à l'ouverture d'un Contrat Professionnel Global

Pour votre Assurance Santé
1 mois offert sur la cotisation de votre Assurance Santé*

Professions libérales

Pour la gestion de votre compte professionnel
3 mois gratuits à l'ouverture d'un Contrat Libéral Étendu CIC

Pour vos investissements professionnels
un financement sur mesure* sans frais de dossier

Pour votre épargne
un Livret à 4%* jusqu'à 50 000 € pendant 6 mois

Votre Terminal de Paiement Electronique
à tous les frais sur la location de votre TPE*



Particuliers, des offres adaptées à votre vie !

Jusqu'à
150 €
offerts sur les services
de votre choix*

Afin de permettre d'apprécier l'efficacité de nos solutions,
nous vous invitons à découvrir nos services en privilège :
jusqu'à 150 € à utiliser à votre convenance parmi
une sélection de produits et services du CIC.

Le Livret Bienvenue CIC
au taux exceptionnel de

4%
pendant 6 mois*

Le CIC vous invite à profiter pendant 6 mois
d'une rentabilité exceptionnelle dans la limite de 50 000 € ;
Un placement qui allie sécurité
et disponibilité.



Et rejoindre le CIC, rien de plus simple. Avec Transfert facile,
changer de banque n'aura jamais été aussi facile : notre équipe s'occupe de toutes les
formalités concernant le transfert de vos comptes dans votre nouvelle agence CIC
(regrouper sans frais l'ensemble de vos virements et prélèvements, transmettre gratuitement
à vos prestataires vos nouvelles coordonnées bancaires).

Jeu gratuit sans obligation d'achat.
Pour participer, il vous suffit de compléter ce bulletin
et de le déposer à l'agence
CIC Poitiers Porte Sud

dans l'urne prévue à cet effet
entre le 11 février et le 9 avril 2014.

Vos coordonnées :

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____
Code postal _____
Ville _____
N° téléphone _____
E-mail : _____

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, il convient de
préciser que les données personnelles collectées seront utilisées pour
l'organisation du tirage au sort et la remise des lots ainsi qu'à des fins de
propositions commerciales. Elles ne pourront être communiquées à des tiers
sans votre autorisation écrite. Vous pouvez exercer vos droits de consultation, de
rectification, de suppression ou de destruction de vos données, et pour
répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.



Construisons dans un monde qui bouge.

